

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2008.

L'an deux mil huit, le vingt sept du mois de novembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ARCIS Michel, M ANDRIEU Eric, Melle AVOUAC Sophie (arrivée à 20h20), Mme BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe (arrivé à 20h30), LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André (arrivé à 20h20), PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée, M. VEY Patrick

Absente représentée : Mme BALDET Maryse

Mme FAURE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Renée VAGGIANI précise qu'elle n'était pas contre le projet de l'école de musique mais contre le transfert. De plus l'intitulé « bilan des réunions » laisse supposer une conclusion, or il n'y a qu'une énumération des réunions. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit là d'une information pour les différents conseillers et que le bilan est donné à titre informatif. Didier CHAZALON précise que les bilans n'étaient pas présentés du tout lors des conseils de l'équipe précédente. Renée VAGGIANI demande pourquoi les compte-rendus sont si longs, de ce fait ils ne paraissent pas en intégralité dans la presse. Monsieur le Maire demande s'il est judicieux ou pas de supprimer des dossiers ou des informations. La question sera étudiée. Concernant la rencontre qui a eu lieu avec Mme THOMAS-SAURON, Renée VAGGIANI précise que la Municipalité n'était pas au complet. Elle y a participé et demande que soit noté « en présence de l'ancien Maire, Renée VAGGIANI ».

Le compte-rendu est approuvé avec 11 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Liste des différentes réunions depuis la dernière séance du Conseil

- **Commission urbanisme** le 7 novembre.
- **Remise des prix concours des maisons fleuries** le 15 novembre : 10 personnes étaient inscrites.
- **Réunion intercommunale pour le CLSH** (centre de loisirs) : le projet est de monter une association qui gérerait le centre en juillet sur le Monastier et Laussonne et une semaine en août sur Aiglet.
- **Réunion publique le 21 novembre** : Monsieur le Maire déplore que cette réunion se soit transformée en débat de conseil municipal. Certaines personnes auraient souhaité s'exprimer mais n'ont pas osé. Jean-Paul PANNEFIEU précise qu'il a souhaité expliquer à l'assistance pourquoi il n'était pas d'accord avec le projet. Le Maire lui répond que c'était effectivement son droit mais qu'en prenant le public à

témoin, quelques personnes avaient préféré régler des comptes de façon plutôt sournoise au lieu de regarder vers l'avenir en se posant les vraies questions de fond. Josette BERRY explique que les 6 membres de l'opposition ne se sont pas sentis intégrés à la réunion publique. Monsieur le Maire lui répond que 6 chaises avaient été prévues pour eux à leurs côtés mais qu'ils ont préféré se mettre seuls dans la salle. Josette BERRY se dit blessée par l'impression que les 6 élus de l'opposition ont eu lors de la réunion publique, s'étant senti délaissés. Elle précise qu'ils ne font pas une opposition systématique à tous les projets comme l'ont fait les conseillers de l'opposition lors des précédents conseils. Ils ont toujours voté pour les projets qu'ils estimaient être d'intérêt général. Didier CHAZALON souhaite lui rappeler le passé en précisant que certains projets de l'ancienne municipalité avaient aussi été adoptés grâce aux voix des 3 conseillers de l'opposition. Eric ANDRIEU déplore un « effet meeting » et reproche à Monsieur le Maire d'avoir placé les gens dans la salle suivant qu'ils étaient ou non favorable au projet présenté. Monsieur le Maire répond que les gens n'ont eu besoin de personne pour choisir leur place. Renée VAGGIANI accuse également Monsieur le Maire d'avoir distribué des invitations. Monsieur le Maire lui répond que c'est l'association CRESCENDO qui a distribué des invitations à ses membres afin d'avoir des informations sur les projets d'aménagement de l'école de musique. Il ajoute que la réunion était publique et donc ouverte à tous. Eric ANDRIEU fait remarquer que seul Monsieur le Maire a pris la parole pendant cette réunion, alors qu'il s'agissait apparemment d'un projet d'équipe. Didier CHAZALON confirme que tous les élus de la majorité sont solidaires. Monsieur le Maire explique quant à lui qu'il avait préalablement été décidé qu'il en serait ainsi pour éviter que les discussions ne s'enveniment et que la réunion ne devienne ingérable. Il précise que le conseil municipal est constitué de 19 conseillers et qu'il y a du travail pour toutes les personnes de bonne volonté. Jean-Paul PANNEFIEU se félicite d'entendre de tels propos et précise qu'il est prêt à s'investir. Monsieur le Maire répond qu'il est pour cela primordial que le travail se fasse dans une relation de confiance. Jean-Paul PANNEFIEU précise qu'il peut apporter des idées mais que la Municipalité ne lui a pas demandé de les exposer. Didier CHAZALON réplique qu'il n'a pas souvent été associé lui non plus aux décisions prises par la précédente équipe municipale. Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle que des réunions publiques avaient été annoncées lors de la campagne municipale, ce qui a été fait, et il prévoit une autre réunion l'année prochaine, voire avant si un sujet le justifie.

- 100 ans de Madame MIRMAND
- Réunion Intersolaire : Didier CHAZALON explique que des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur des terrains privés ou publics avec versement d'une location. Pour cela, il faudrait faire un état des lieux du domaine public et des terrains privés pouvant correspondre au cahier des charges (orientation sud - sud est ; taille suffisante ; pente limitée ; ...). Ces installations procureraient de la taxe professionnelle à la commune et des revenus aux propriétaires. André NICOLAS précise que c'est aussi un projet national mais qui a un impact agricole et visuel.
- Réunion du Comice le 27 novembre : cette manifestation qui aura lieu le 23 août 2009 permettra de promouvoir la Commune et le secteur agricole de notre territoire.

Droits de préemption

Vente de deux parcelles bâties sises section C n° 641 et 642,

Vente de deux parcelles non bâties sises section AB n°548 et 551,
La commune ne préempte pas.

Dossiers divers à régler

- **Station d'épuration** : Suite à une rencontre entre l'entreprise Sade et la municipalité, cette dernière a rappelé à l'entreprise le cahier des charges qu'elle s'était engagée à suivre et son engagement à prendre en charge l'aménagement des espaces verts de la station. Après discussion, l'entreprise SADE a accepté de prendre en charge la plantation d'une haie de cyprès destinée à limiter l'impact visuel de la structure. D'un commun accord, il est décidé que le coût des travaux viendrait en déduction des 3000 € que la commune avait accepté de prendre en charge pour la pose de gabions destinés à partitionner les casiers. Monsieur le Maire présente un devis proposé par l'entreprise BRUN et rappelle que les cyprès, même s'il s'agit d'une essence non locale, sont vivement conseillés par les techniciens car plus faciles à tailler et ne risquant pas de nuire au fonctionnement de la station (feuilles mortes). Le Conseil approuve le devis de 1 095 € HT. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que comme cela avait été convenu, une formation est prévue pour Jérôme FALGON, Agent responsable de la station. Il est précisé que le coût du travail de suivi et de maintenance de la structure devra être répercuté sur le budget assainissement. L'inauguration de la station sera à prévoir pour le printemps.
- **Terrain du marché** : Une proposition a été faite à la Paroisse pour le terrain se situant à l'entrée du Monastier. Le dossier est actuellement chez le notaire. La présence d'un locataire agricole sur ce terrain risquant de compromettre son acquisition, la municipalité qui souhaite trouver une issue à ce dossier après de longs mois de tergiversations a décidé d'engager parallèlement des pourparlers au sujet de deux terrains situés Route de Laussonne appartenant à Louis Arcis. Les agriculteurs préféreraient l'un d'entre eux pour de nombreuses raisons (situation et accès notamment). La Mairie propose 35 000 € pour les deux parcelles qui, en plus du marché, pourraient accueillir d'autres projets. Le débat revient sur le terrain de la Prada qui avait précédemment été envisagé pour accueillir le marché. Didier CHAZALON donne lecture d'un courrier provenant d'un cabinet d'expertises et concernant une étude qui avait été faite sur ce terrain : les travaux seraient estimés à 514 000 € HT et il est précisé que la nature du terrain est totalement inappropriée pour recevoir une telle construction. Il faudrait en effet des fondations spéciales dont personne n'est disposé à garantir la résistance dans le temps compte tenu des mouvements de terrain permanents. Monsieur le Maire demande de délibérer : 13 voix contre le terrain de la Prada, 6 voix pour ; 13 voix pour l'achat du terrain situé sur la route de Laussonne, 6 abstentions.
- **Restos du Cœur** : Monsieur le Maire explique que l'OPAC met gratuitement un local à leur disposition à l'HLM rue des Oliviers. Des travaux électriques restent à la charge de la Commune. Monsieur le Maire présente un devis pour 760 € HT. Le Conseil approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à faire effectuer les travaux.
- **Travaux école maternelle** : Sophie AVOUAC explique que la cantine de l'école se trouve dans l'ancien appartement situé au 1^{er} étage. Il y a de plus en plus de demandes et les locaux ne peuvent pas accueillir tous les enfants (le local ne peut

accueillir plus de 19 personnes pour des raisons de sécurité). Il faudrait faire une sortie de secours avec un escalier en colimaçon. Des devis ont été demandés. Renée VAGGIANI pense que la pose d'un escalier dans la cour de l'école réduirait l'espace et qu'il vaudrait peut être mieux supprimer une place de parking et faire une sortie par l'extérieur de l'école. Monsieur le Maire propose de faire intervenir le SDIS et les services compétents pour étudier ensemble la solution la mieux adaptée, et ce, avant tout investissement. Il donne également lecture du courrier de la Directrice concernant les toilettes des grandes sections. Elles sont fermées par sécurité car le plafond menace de s'effondrer suite à des infiltrations. Michel MOUNIER se rendra sur place pour constater l'étendue des travaux à effectuer.

Délibérations

- **Crues des 1^{er} et 2 novembre 2008** : Suite aux intempéries Monsieur le Maire présente les travaux à envisager pour la remise en état de différents sites. Il précise qu'une subvention au titre du Fonds de Solidarité va être demandée à la Préfecture. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire les travaux et à demander cette subvention.
- **Tarifs 2009** : Monsieur le Maire propose de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain conseil. Il souhaite en effet que la commission des finances se réunisse pour analyser ces tarifs, notamment pour les budgets eau, assainissement, camping et piscine.
- **Assurances** : Alain GALLAND présente les résultats des consultations des différentes compagnies d'assurances : GENERALI propose 3 364 € pour assurer l'usine du Pont de L'Estaing ; SMACL : 16 240 € au total (RC, bâtiments, véhicules), Groupama 19 031 € au total, AXA 19 572 au total. Le Conseil décide de retenir la proposition la plus avantageuse.
- **Convention Resto du Cœur** : Suite à la mise à disposition gratuite d'un local par l'OPAC, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition. Le Conseil approuve.
- **Avenants bâtiments conventuels** : Suite au départ en retraite de Jean FARGETTE, Architecte, Monsieur le Maire soumet au conseil deux avenants au marché de maîtrise d'oeuvre pour que son fils David FARGETTE puisse reprendre le dossier. Le Conseil approuve à l'unanimité.
- **Décisions modificatives** : Certaines inscriptions budgétaires risquant d'être insuffisantes, le Conseil approuve les décisions modificatives suivantes :
 - Budget lotissement* (les ventes des lots n'avaient pas été prévues au budget)
 - 6045 : + 16 327.45 €
 - 7015 : + 16 327.45 €
 - 7133 (D) : + 28 620 €
 - 7133 (R) : + 28 620 €
 - 3355 (D) : + 28 620 €
 - 3355 (D) : + 28 620 €

Budget assainissement

654 (pertes sur créances irrécouvrables) : + 1 €

6063 (fournitures d'entretien) : - 1 €

Budget eau

615 (entretien et réparations) : + 2 200 €

74 (subvention commune) : + 2 200 €

Budget commune

657364 (subvention budget eau) : + 2 200 €

61558 (entretien autres biens mobiliers) : - 2 200 €

Le Conseil approuve également le versement d'une subvention de 2 200 € du budget Commune sur le budget Eau.

- **Demande de Cap Liberty** : l'association a été reprise et demande à pratiquer les sauts depuis le viaduc en 2009. Le Conseil approuve. Par ailleurs, l'association recherche des jeunes à recruter pour l'été.

Questions diverses

- **Départ en retraite** : Gilbert CHANUT partira en retraite le 15 décembre prochain. La question de son remplacement sera étudiée en commission Emploi au début de l'année 2009. En attendant, Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de Rémi ARSAC jusqu'au 22 mars 2009 (fin de la période hivernale de déneigement). Théoriquement, seuls les Adjoints Techniques de 1^{ère} classe et les contractuels sont habilités à conduire les engins de déneigement. Rémi ARSAC étant contractuel, il le peut donc aussi. Le Conseil accepte de reconduire le contrat de Rémi ARSAC jusqu'au 22 mars 2009.
- **RASED** : ce sont les enseignants qui aident les jeunes en difficultés dans les écoles. Le Conseil apporte, à l'unanimité, son soutien pour le maintien de ce dispositif.
- **Collectif OGM** : l'ancien conseil avait soutenu cette motion. Monsieur le Maire propose de soumettre à ceux qui le souhaitent une pétition lors du prochain conseil, laissant ainsi la possibilité à chacun de s'exprimer sur la question.
- **Prix de la Résistance** : Monsieur le Maire présente une demande de subvention. Cette demande est rejetée, le conseil souhaitant soutenir en priorité les actions conduites sur le Monastier ou sur le territoire.
- **ADAPEI** : Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'ADAPEI. Elle est rejetée pour le même motif que celui évoqué précédemment.
- **Bilan de la saison au Musée Municipal** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'André CREMILLIEUX faisant le point sur la saison et sur le fonctionnement du musée. 1658 entrées ont été réalisées sur la saison. André NICOLAS estime que ce n'est pas suffisant et rappelle qu'il agit d'un musée municipal sur lequel la commune a un droit de regard. Si la qualité des expositions n'est apparemment pas à remettre en question, il semble en revanche évident qu'une remise à plat devra être effectuée et que certains changements devront être opérés. A

titre indicatif, la ferme des Frères Perrel de Moudeyres accueille chaque année près de 8000 visiteurs !

- **Demande de location du boulodrome** : Monsieur le Maire présente la demande de location du boulodrome faite par la Pétanque de Freycenet Latour. L'année dernière le tarif avait été fixé à 40 € pour 2 mois pour une utilisation une fois par semaine. Le Conseil décide de fixer le tarif de location à 25 € par mois, avec une utilisation les vendredis soirs pendant 3 mois.
- **Décharge de la Recoumène** : Jusqu'à maintenant elle était utilisée par les artisans pour y déposer des gravats. Après rencontre avec les responsables de la décharge, Monsieur le Maire propose d'élargir cette utilisation aux particuliers. Il faudra pour cela réfléchir à la mise en place d'un système respectueux de l'environnement et des aménagements réalisés par les gestionnaires actuels, et qui permettrait de contrôler les dépôts avec une remise de caution et de clés.
- **Problème des pigeons** : Un devis de 1 081 € HT a été établi par l'entreprise BADIOU. Le problème est qu'il faut nourrir les pigeons tous les jours à la même heure pour les appâter. L'élus référent en la matière reste cependant encore à trouver.
- **Stationnement dans le bourg en période hivernale** : Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu d'un arrêté municipal, le stationnement est interdit dans la traversée du bourg de minuit à 8 heures, du 18 novembre au 22 mars 2009.
- **Limitation de vitesse à la Rousselle** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général concernant la demande qui a été faite pour une limitation de vitesse à l'entrée du Monastier, côté La Rousselle. Le Conseil Général refuse d'accéder à cette demande et de placer un panneau destiné à limiter la vitesse. André Nicolas propose de contacter le service du Conseil Général en charge du dossier afin de mieux expliquer le bien-fondé de la demande.

Dates diverses

- Réunion avec les jeunes samedi 29 novembre à 11 heures à la Vicairie.
- Repas Club de la Gazeille le 4 décembre à 12 heures.
- Sainte Barbe le samedi 6 décembre.
- Repas des Anciens le 7 décembre.
- Samedi 13 décembre = Téléthon
- Réunion publique de présentation du schéma éolien sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc, le 20 décembre 2008 - 10h00 - Salle des Fêtes de Laussonne.
- Assemblée générale de la Pétanque le 19 décembre à 19 heures chez Pioup's.

Prochain conseil le vendredi 19 décembre à 20 heures.

La séance est levée à 22h30